



Paudex, le 29 août 2025

Communiqué

Tarifs de l'électricité 2026

Baisse du prix de l'électricité et nouvelle structure tarifaire

En 2026, la majorité des clients de Paudex verront leur facture d'électricité diminuer malgré d'importants investissements prévus dans le réseau ainsi que pour le déploiement des compteurs intelligents. Par ailleurs, les « coûts de la mesure » – couvrant l'installation des compteurs ainsi que les systèmes et processus liés au relevé de la consommation d'électricité – seront désormais facturés séparément, conformément aux nouvelles exigences de la législation fédérale.

Les tarifs de l'électricité se composaient jusqu'alors du prix de l'énergie, de l'utilisation du réseau et des taxes et redevances. Dès 2026, une nouvelle composante sera facturée séparément des autres : les coûts de la mesure, jusqu'ici intégrés dans la composante « utilisation du réseau », qui comprend divers éléments liés à l'acheminement de l'électricité.

Energie

Pour 2026 et pour les clients avec le tarif de base NATURE profil SIMPLE, le prix de l'énergie baisse de 20%, pour s'établir à 10,18 ct/kWh (contre 12,73 ct/kWh auparavant).

Cette baisse s'explique principalement par :

- la diminution du prix de l'électricité fournie par les SiL ;
- une nouvelle méthode de calcul issue des dispositions législatives révisées qui réduit la marge admissible.

Acheminement

Pour 2026 et pour les clients avec le tarif de base NATURE profil SIMPLE, le prix de l'acheminement baisse en moyenne de 22%, pour s'établir à 8,55 ct/kWh (contre 8,65 ct/kWh + 5.50 CHF/mois d'abonnement auparavant).

Cette baisse s'explique principalement par :

- la facturation séparée des « coûts de la mesure » ;
- la suppression de l'abonnement ;
- la réduction du taux d'intérêt autorisé perçu sur la part non amortie des investissements dans le réseau ;
- la baisse des coûts des réseaux amonts (Swissgrid et SiL).

Coûts de la mesure

Les coûts de la mesure couvrent les coûts d'installation des compteurs, ainsi que ceux des systèmes et processus de relevé de la consommation d'électricité. A partir de 2026, ils seront facturés séparément et de manière forfaitaire, indépendamment de la quantité d'énergie consommée, conformément aux modifications de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI).

Commune de Paudex

Services industriels



Le tarif appliqué sera de CHF 7.80 par mois (soit CHF 93.60.– par an) et par compteur basse tension pour un compteur direct (< 80A).

Taxes et redevances

La facture d'électricité comprend également diverses taxes et redevances perçues par la Confédération, Swissgrid, les cantons et les communes.

Swissgrid :

- la taxe pour les services système baissera de 50,9 %, pour s'établir à 0,27 ct/kWh ;
- la taxe pour la réserve d'électricité augmentera à 0,41 ct/kWh (+78,3 %) ;
- un nouveau supplément de 0,05 ct/kWh sera introduit pour les coûts solidaires, conformément aux articles 15b et 14bis de la LApEI.

Taxes communales : les taxes paudésiennes sont inchangées en 2026.

Taxes fédérales et cantonales : le canton augmentera l'émolument à 0.024 ct/kWh (+20 %).

Ainsi, l'ensemble des taxes et redevances pour les ménages et entreprises de Paudex baissera de 1,1 % à 4,65 ct/kWh en 2026.

Impact global sur la facture 2026

En définitive, pour la majorité des ménages paudésiens consommant 2'500 kWh/an d'électricité, la facture annuelle d'électricité diminuera en 2026 de 43.00 CHF TTC en moyenne, soit de 5,6 %.

La Municipalité de Paudex

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Farhad Kehtari, Municipal en charge des Services industriels, 021 791 12 12**

Fiches tarifaires complètes sur <https://www.paudex.ch/services-industriels>

Paudex, le 29 août 2025